

ARRETE

COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT

DRH/ARRE/KB - 2019/0025

- **Vu le Code de l'Education,**
- **Vu la loi n° 84-16** du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- **Vu le décret n° 86-83** du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu la loi n° 2010-751** du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- **Vu le décret n°99-272** du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements d'enseignement supérieur
- **Vu le décret n° 93-1143** du 29 septembre 1993 relatif à l'Ecole Centrale de Nantes;
- **Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes** approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 (JO du 04 juin 1994);
- **Vu le règlement intérieur** de l'Ecole Centrale de Nantes ;
- **Vu l'arrêté électoral** du 10 octobre 2018 portant organisation des élections en vue de procéder au renouvellement de la CPE et de la CCP-ANT ;
- **Vu les résultats des élections** du 8 janvier 2019 ;
- **Vu le procès-verbal** du tirage au sort des représentants du personnel pour le 2^{ème} groupe du 30 janvier 2019 ;

Article 1 :

Conformément au décret n°99-272 du 6 avril 1999 modifié et aux résultats des élections du 8 janvier 2019, la composition des commissions paritaires d'Etablissement est arrêtée comme suit :

Groupe 1 : Ingénieurs et Techniciens de Recherche et Formation (ITRF)

Catégorie	Titulaires	Suppléants
A	Pierrick GUEGAN	Carine LEBEAU
	Mohammed RHARDA	Gilles MARCKMANN
B	Laurent TURBE	Isabelle LANGLET
C	Florence DANILO	Sylvie JULIENNE

Groupe 2 : Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (AENES)

Catégorie	Titulaires	Suppléants
A	Erwan VERRON	David CHALET
B	Bernadette BRUGEILLE	Olivier LEGOFF
C	Angélique ROGER	Jacky GASTINEAU

Article 2 :

Le Directeur nomme en qualité de représentants de l'Administration les personnels suivants :

Groupe 1 : Ingénieurs et Techniciens de Recherche et Formation (ITRF)

Catégorie	Titulaires	Suppléants
A	Arnaud POITOU	Dimitri KISLINE
	Annabelle WAJS	Yoann JUET
B	Delphine ROUSSEAU	Morgan MAGNIN
C	Martha HERRERA	Emilie POIRSON

Groupe 2 : Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (AENES)

Catégorie	Titulaires	Suppléants
A	Arnaud POITOU	Annabelle WAJS
B	Agnès RAISON	Alain MAIBOOM
C	Gwenaëlle BIRGY-LE MAUFF	Josep PINYOL VIDAL

Article 3 :

Les membres élus et les membres désignés siégeront pendant une période de quatre années à compter du 8 janvier 2019.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'École Centrale de Nantes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12/02/2019

Le Directeur,



Arnaud POITOU